



## Règlement de participation

### DIGITEURS DAY

### Événement 100% en ligne

*Tendances et solutions numériques, comment trouver son prestataire ?*

#### **ARTICLE 1 – Contexte de l'événement**

Le Digiteurs Day est un événement 100% en ligne sur une journée, dédiée au numérique. C'est un lieu de rencontre entre les dirigeants de TPE/PME et des prestataires de services numériques.

Cet événement offre un lieu d'échanges individuels avec des rendez-vous B to B entre les TPE/PME et des experts numériques, un espace d'échanges collectifs avec des live conférences et un espace de networking pour tous les participants.

Les objectifs de cet événement sont de :

- Favoriser la rencontre de TPE/PME et des prestataires de la région Ile-de-France
- Accompagner les TPE/PME dans leurs projets numériques
- Informer et sensibiliser les TPE/PME de la région Ile-de-France à l'intégration du numérique dans leur activité en période de crise
- Tester l'intérêt de la solution « mise en relation accompagnée », projet mené par Les Digiteurs, l'offre digitale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile-de-France

#### **ARTICLE 2 – Les conditions de sélection**

Les cibles de cet appel sont les prestataires de services numériques ayant une activité légale immatriculée au registre du commerce sur le territoire Ile-de-France. Leurs clients et prospects sont majoritairement des TPE/PME, cible visée par l'organisateur de cet événement. L'activité exercée doit répondre à l'un des besoins numériques suivants pour les TPE/PME :

- Augmenter la visibilité en ligne ;
- Créer une plateforme e-commerce ;
- Créer un site web ;
- Mettre en place de la publicité via les réseaux sociaux.

Le nombre de prestataires est limité à 30 pour cet événement en ligne.

Les décisions de la personne chargée de la sélection sont souveraines et ne font l'objet d'aucun recours.

La participation au Digiteurs Day est conditionnée aux critères d'éligibilité suivants :

- formulaire de candidature complété (Google Form);
- situation légale (Kbis de moins de 3 mois à fournir) ;
- localisation géographique du siège de l'entreprise (Ile-de-France uniquement) ;
- activité de prestations numériques aux entreprises (visibilité en ligne, création de sites web,...) ;
- capacité technique et humaine à intervenir ;
- cible client TPE/PME ;
- références de réalisation à citer.

### **ARTICLE 3 – La durée de l'événement**

L'événement le Digiteurs Day 100% en ligne s'étend sur une journée, le 3 décembre 2020 de 09h00 à 19h00 et s'articule sur deux volets :

1. Business meeting : rendez-vous clients/prestataires de 30 minutes sans interruption de 09h00 à 19h00. Pour assurer une présence toute la journée, les prestataires devront s'organiser entre collaborateurs pour définir une pause déjeuner d'une heure.
2. Live conférences : 3 tables rondes virtuelles d'une durée d'une heure sur des thématiques de sensibilisation numériques.

### **ARTICLE 4 – Le contenu de l'événement**

L'événement le Digiteurs Day s'articule sur 2 volets :

1. Business meeting  
Il s'agit de rendez-vous B to B d'une durée de 30 minutes entre les clients (TPE/PME) et les prestataires dont l'objectif est de répondre aux besoins des clients.  
Chaque prestataire disposera d'une fiche entreprise sur la plateforme en ligne dédiée à l'événement sur laquelle les clients pourront prendre rendez-vous en amont de l'événement.  
Les prestataires pourront prendre connaissance de leur agenda en ligne.  
Ces entretiens seront réalisés en visio et les prestataires pourront envoyer plaquettes d'entreprise et comptes-rendus des rendez-vous.
2. Live conférence  
Trois tables rondes virtuelles (format phygital) seront animées par les partenaires et les conseillers numériques de la CCI Paris Ile-de-France, sur des thématiques de sensibilisation comme suit :
  - 10h00 – 11h00 Comment choisir son prestataire ?
  - 14h30 – 15h30 Introduction à la blockchain
  - 16h00 – 17h00 Le e-commerce en période de crise.

Les participants, ici les clients et prospects, à savoir TPE/PME de la région IDF, pourront interagir avec les intervenants de ces conférences via un chat en ligne.

## **ARTICLE 5 – Le coût de l'événement**

Cet événement est financé par les Digiteurs, l'offre digitale de la CCI Paris Ile de France, dans le but d'aider et d'accompagner les entreprises de la région Ile-de-France dans leur transition numérique.

Cet événement est gratuit pour les participants (clients et prospects TPE/PME) comme pour les exposants (les prestataires).

Pour ces derniers, un devis à 0€ leur sera adressé par la CCI Paris Île-de-France. Ce devis joint avec les CGV devra être signé par les prestataires exposants.

## **ARTICLE 6 – Engagement des prestataires**

Les prestataires s'engagent à être présents tout au long de la durée de l'événement, à savoir le 2 décembre de 09h00 à 19h00.

En intégrant l'événement, les prestataires s'engagent également à assurer les rendez-vous figurant sur leur agenda en ligne respectif et pris en amont par les clients. Ils auront pour objectif d'être à l'écoute des difficultés des clients et de reformuler leur besoin. Ils pourront proposer, si le temps le permet, une offre de prestations de service sous forme de devis.

Les prestataires devront remettre à leurs prospects un compte-rendu pour résumer leur entretien.

## **ARTICLE 7 – Appel à candidature**

L'appel à candidature démarre le 8 novembre 2021 et se termine le 28 novembre 2021 à 23h59.

Voici le processus de sélection :

1. Réception du dossier de candidature (formulaire Google Form) ;
2. Vérification des critères d'éligibilité via un entretien téléphonique avec la personne en charge des partenariats de l'équipe des Digiteurs, l'offre digitale de la CCI Paris Ile-de-France ;
3. Sélection sur entretien par visioconférence avec la personne en charge des partenariats de l'équipe des Digiteurs, l'offre digitale de la CCI Paris Ile-de-France ;
4. Intégration à l'événement sur réception d'un e-mail de confirmation.

Les candidats retenus devront fournir : un extrait KBis de moins de 3 mois, logo d'entreprise, présentation écrite de leur activité et des prestations numériques proposées, une liste de référents.

Pour les candidats n'ayant pas été retenus (quelque soit l'étape atteinte du processus) un e-mail pour les informer leur sera envoyé.

## **ARTICLE 8 – Protection des données personnelles**

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et depuis le 25 mai 2018 au Règlement (UE) 2016-679 aux dispositions du règlement européen de protection de données personnelles sur la protection des données et dans le cadre et les limites posées par ces textes, vous

pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou effacer. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données personnelles et, si vous avez consenti à ce que vos données soient utilisées à des fins de prospection et de communication, d'un droit d'opposition ou de retrait que vous pouvez exercer en contactant [lesdigiteurs@cci-paris-idf.fr](mailto:lesdigiteurs@cci-paris-idf.fr) ou, en cas de difficulté, le délégué à la protection des données personnelles à l'adresse : [cpdp@cci-paris-idf.fr](mailto:cpdp@cci-paris-idf.fr). En dernier lieu, vous pouvez déposer une réclamation auprès de la CNIL 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

La Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France déclare collecter les données personnelles uniquement dans le cadre de l'opération le Digiteurs Day. Les organisateurs s'interdisent d'utiliser les données personnelles pour d'autres raisons.